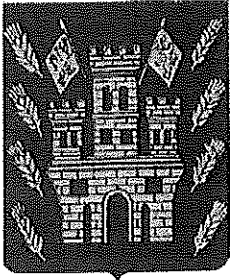


EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

4.12.



COMMUNE de
DALHEM
Code postal 4607

SEANCE DU 10 JUILLET 2018

PRESENTS : M. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,
M. J. JANSSEN, Mlle A. POLMANS, M. L. GIJSENS,
Mme H. VAN MALDER-LUCASSE, Echevins,
M. R. MICHIELS, Président du CPAS
Mlle J. LEBEAU, Directrice générale, Secrétaire

OBJET : 1.75. ARRÊTÉ DE POLICE N° 83/2018
ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ DE POLICE N° 51/2018
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
FETE A WARSAGE DU 28.06.2018 AU 03.07.2018
BROCANTE DU 1^{ER} JUILLET 2018

Ratification

Le Collège,

RATIFIE l'arrêté de police susvisé pris en urgence par le
Bourgmestre en date du 26 juin 2018.

Agent traitant :
Delphine VERRIER,
Employée d'Administration
04/374.74.23

Procès-verbal
approuvé le :

Envoyé le :

04.07.2018

A: ✓ PV
✓ Dossier
✓ Greffe lib.
✓ T.M.B. 1^{er} Inst.

PAR LE COLLEGE,

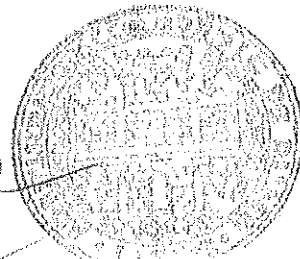
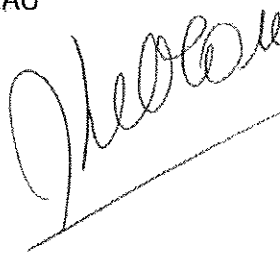
La Secrétaire,
J. LEBEAU

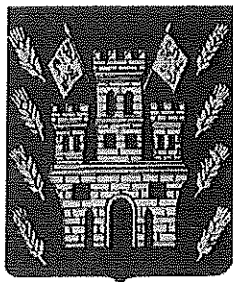
Le Président,
A. DEWEZ

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Directrice générale,
J. LEBEAU

Le Bourgmestre,
A. DEWEZ





COMMUNE de
DALHEM
Code postal 4607

Agent traitant :
Delphine VERRIER,
Employée
d'Administration
04/374.74.23

Procès-verbal
approuvé le :

Envoyé le :

26.06.2018

A : LPV
x Deodier
x Blic Dalhem
x Greffe Trib.
x Trib. I. et J.
x J. JANSSEN
x F. CARDU
x D. SCHWENK
x TEC
x Services sociaux
x Commune
Fouron
x Gironcourt

OBJET : 1.75. ARRÊTÉ DE POLICE N° 83/2018
ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ DE POLICE N°51/2018
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
FETE A WARSAGE DU 28.06.2018 AU 03.07.2018
BROCANTE DU 1^{ER} JUILLET 2018

Le Bourgmestre,

Vu la demande écrite du 22 mars 2018, inscrite au correspondancier sous le n°457, par laquelle la Jeunesse de Warsage sollicite le mise en place d'interdictions de stationner à divers endroits lors de la brocante organisée dans le cadre de la fête à Warsage le dimanche 1^{er} juillet 2018;

Vu qu'il y a lieu de prendre les mesures utiles pour éviter tout accident;

Vu les Arrêtés Royaux du 16.03.68 et du 01.12.75 relatifs à la police de roulage;

Vu les articles 119 et 130bis de la nouvelle loi communale;

Vu l'urgence;

ARRETE

Art.1. Le dimanche 01 juillet 2018 de 04h00 à 20h00, la circulation sera interdite à tout véhicule :

- rue des Combattants ;
- Bassetrée ;
- rue de la Gare,
- rue Thier Saive - jusqu'au n°12 (Morte Cour).

Art.2. Le dimanche 01 juillet 2018 de 04h00 à 20h00, le stationnement sera interdit à tout véhicule des deux côtés de la chaussée :

- rue des Combattants ;
- Bassetrée ;
- rue de la Gare de la rue Thier Saive jusqu'au n°12 de la rue de la Gare;
- rue Thier Saive de la rue de la Gare à la Morte Cour.

Art.3. La rue Morte Cour sera mise en sens unique – sens autorisé en venant de La Heydt direction Warsage.

Art.4. Les véhicules descendant de la Heydt seront déviés par la rue Morte Cour.

Les véhicules venant de Fouron seront déviés par Berneau.

Les véhicules venant d'Aubel et du centre de Warsage pour aller vers Fouron seront déviés par Berneau. Et inversement.

Les véhicules voulant se rendre à la Heydt depuis le centre de Warsage seront déviés par la rue Albert Dekkers, Winerotte, rue Albert Dekkers, La Heydt.

Art.5. Le dimanche 01 juillet 2018 de 04h00 à 20h00, les entrées à la brocante par la rue des Combattants, la rue de la Gare, la rue Thier Saive et la rue Haustrée seront sécurisées par des chicanes en béton.

Art.6. Les contrevenants seront passibles des peines portées par les règlements généraux de la police de la circulation routière et conformément à la procédure prévue par ceux-ci.

Art.7. Les signaux utilisés en application du présent arrêté (E1) seront mis en place par les organisateurs.

Art.8. La signalisation et les barrières Nadar seront enlevées par les organisateurs dès la fin de la manifestation et seront rangées de manière à ne plus entraver, ni la chaussée, ni les accotements.

Art.9. Une copie du présent arrêté sera adressée aux Greffes des tribunaux de Police et de 1^{ère} instance de LIEGE, à Monsieur le Chef de Zone Police Basse-Meuse, aux services de secours, au service communal des travaux, au TEC, à la commune de Furon et aux organisateurs.

Le Bourgmestre,
A. DEWEZ

